

RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 084-2022 G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA

ATTENDU les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) ;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement no 084-2022 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de mettre à jour ledit règlement ;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 25 février 2025, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Réjean Arsenault et un projet de règlement a été déposé par celui-ci/celle-ci au Conseil ;

ATTENDU QUE lors de la séance du 4 mars 2025, l'adoption du présent règlement a été proposée par Mme Johanne Therrien, appuyée par M. Réjean Arsenault et adopté à l'unanimité par ce Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Modification de l'article 4.8.1

L'article 4.8.1 est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa :

« 4.8.1 *Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4.1, 4.3, 4.4, 4.5 ou 4.6 commet une infraction et est passible d'une amende de quarante dollars (40,00 \$) plus les frais.*

Nonobstant ce qui précède, quiconque contrevient aux dispositions de l'article 4.3.9 commet une infraction et est passible d'une amende de trois-cents dollars (300,00 \$) plus les frais. »

Article 3 - Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, ce 4 mars 2025.

**M. Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**

Avis de motion : 25 février 2025
Dépôt et présentation : 25 février 2025
Adoption : 4 mars 2025
Publication : 10 mars 2025